

Toponymie marocaine et la langue amazighe : Enjeu et défis de normalisation

Hassan Akioud

IRCAM-Rabat

akioudhassan@gmail.com

Résumé: Cette contribution vise deux objectifs essentiels. En premier lieu, donner un aperçu général sur la toponymie amazighe au Maroc et soulever les conditions historiques et sociolinguistiques qui ont conduit à son état actuel. En second lieu, jeter la lumière sur les démarches entreprises dans la promotion et la normalisation des noms de lieux dans le cadre de la mise en œuvre de l'officialisation de l'amazighe reconnue dans la constitution marocaine de 2011. Une proposition de projet pilote pour la normalisation des toponymes est présentée dans le cadre du processus de l'aménagement de la langue amazighe acheminé actuellement au Maroc par l'Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM).

Mots-clés: toponymie, amazighe, normalisation, critères, Maroc

Moroccan Toponymy and the Amazigh Language: Normalisation stakes and challenges

Abstract: The central thrust of this paper is to meet two essential objectives. The first is to provide a general overview on the state of art of Amazigh toponymy in Morocco, and address the historical and sociolinguistic conditions underlying its current state. The second is to shed light on the approaches adopted in the promotion and normalisation of place names within the framework of the operationalisation of the official status of the Amazigh language, a language recognised as official in the Moroccan constitution of 2011. The paper is also meant to present and explain some suggestions relative to a variety of adopted choices, including those related to the writing of toponyms in the Amazigh language. The work is conducted under the general framework of language planning carried out by The Royal Institute of Amazigh Culture in Morocco.

Key words: Amazigh language, Morocco, place names, standardisation

INTRODUCTION

L'amazighe (appelé aussi *berbère*) est une des plus anciennes langues de la Méditerranée occidentale. Elle est parlée aujourd'hui par une bonne partie de la population au Maroc et dans d'autres pays de l'Afrique du Nord.

La Constitution marocaine révisée en 2011 reconnaît l'amazighe comme langue officielle au même titre que l'arabe. La loi de la mise en œuvre de l'officialisation de l'amazighe est actuellement à l'étude avant son approbation, elle vise à réguler l'usage de la langue dans divers domaines de communication, promouvoir et consolider sa présence dans l'espace public tel dans les panneaux de signalisation routiers, les affiches administratifs ou les plaques toponymiques. En attendant, dans certaines villes et autoroutes quelques panneaux commencent à s'afficher avec des noms amazighes écrits en tifinagh (alphabet officiel pour l'écriture de l'amazighe depuis 2003). Par ailleurs, dans certains milieux académiques et associatifs un débat a surgie autour de l'aménagement de la toponymie en amazighe, notamment sur le choix des formes toponymiques officielles à adopter et sur les normes d'orthographe dans l'écriture de noms de lieux.

Au début de 2018, nous avons présenté au sein de l'Institut Royale de la Culture amazighe (IRCAM), instance officielle chargée de l'aménagement de la langue amazighe au Maroc, une proposition de projet pilote sur la normalisation des noms de lieux.

Afin de mieux comprendre la thématique abordée et les différentes propositions présentées dans ce projet, nous estimons nécessaire donner d'abord un bref aperçu sur l'histoire de la toponymie au Maroc en mettant le doigt sur les noms d'origines amazighes. Par la suite, nous présenterons un état des lieux de la normalisation de la toponymie à la lumière des transformations récentes de la politique linguistique et les progrès accomplis dans le domaine de l'aménagement de l'amazighe au Maroc.

1 LA TOPONYMIE AU MAROC : APERÇU HISTORIQUE

A l'instar des autres pays de l'Afrique du Nord, au Maroc l'amazighe constitue une composante fondamentale de la toponymie locale. La langue autochtone du pays prédomine dans une grande partie des dénominations de lieux dans tous le territoire national pays et compris le Sahara. La toponymie marocaine a aussi reçu au fil de l'histoire l'influence des langues méditerranéennes tel le punique ou le latin dans l'antiquité, l'arabe dans le moyen âge et les langues européennes comme le portugais, l'espagnol ou le français à partir du xvi^{ème} siècle et durant l'époque colo-

niale (s. XIX-XX). Les sources écrites latines contiennent plusieurs noms de lieu qui témoignent de la profondeur historique de la langue amazighe dans la toponymie marocaine.

Les phéniciens ont fondé des villes dans la côte atlantique et méditerranéenne comme *Lexus*, *Rusibis* ou *Rasadir* (actuelle Melilla), les romains ont occupé et renommé des localités autochtones en latinisant des noms amazighes comme *Volubilis*, *Tingis* ou *Zilis*. Plusieurs toponymes, oronymes et hydronymes anciens du Maroc cités dans les sources écrites en grec ou en latin contiennent des évidences linguistiques témoignant l'origine amazighe de l'onomastique antique du Maroc (Murcia : 2010). Au début du VII^{ème} siècle, avec l'implantation de l'islam, une toponymie de souche arabe commence à émerger au Maroc et dans tout l'Afrique du Nord. La langue arabe classique véhiculée par la religion islamique se diffusait entre les populations citadines puis elle pénétra dans les montagnes et dans le monde rural à partir du XI^{ème} siècle avec l'arrivée des tribus bédouines arabes de l'orient « qui ont véritablement arabisé une grande partie des Berbères » (Camps 1983, 15). Fragmenté en divers dialectes, dépourvu de son propre alphabet et confiné dans des milieux ruraux, l'amazighe reculait graduellement devant la langue arabe dominée dans l'enseignement, le culte, la politique et le savoir. En dépit de tout, l'amazighe a pu résister à la domination de la langue de l'islam durant le moyen âge et jusqu'à la constitution de l'Etat marocain moderne. Dans le domaine de la toponymie, l'arabisation n'a touché qu'à une petite partie.

Au moyen-âge, les sources écrites en arabe par les historiens, géographes et explorateurs andalous et magrébins élaborés en pleine splendeur de la langue et de la civilisation de l'islam, contiennent des centaines de noms propres de lieux et de personnes amazighes. Des toponymes, mais aussi des ethnonymes et des anthroponymes cités dans ces sources ont subis des déformations morpho-phonologique ou de traduction. Dans la plupart des cas, le traitement des noms propres chez les auteurs médiévaux repose sur la connaissance du terrain et surtout de la langue locale. Ainsi les écrits des auteurs amazighophones comme Al-Baidaq¹ reproduisent les toponymes en arabe classique et donnent en même temps la forme correspondante amazighe transcrite en caractères

1 Al-Baydaq fut notaire du célèbre chef almohade Al-Mahdi Ben Toumert (1080-1120).

arabes. Cette tradition continuait encore jusqu'au ^{xx}^{ème} siècle dans les zones amazighes chez les copistes et notaires de formation religieuse qui recourent souvent à l'arabisation parfois systématique ou à la traduction complète des toponymes de l'amazighe vers l'arabe. Derrière cette pratique il y a certainement une volonté de rapprocher le texte au lecteur, éviter l'effet d'étrangeté ou garder le « bon style » de l'arabe classique. Mais, au-delà de ces arguments, il faudrait compter l'influence du « caractère sacré » de la langue coranique et voir même un certain mépris envers la langue locale chez les auteurs de cette époque. Les historiens et les fonctionnaires du gouvernement central ont repris plusieurs formes arabisées –déformées ou traduites– dans les cartes et les documents administratifs, certaines de ces formes continuent dans la toponymie officielle du Maroc.

Les toponymes amazighes ont subi également des transformations dans les écrits des explorateurs portugais et espagnols siècle qui ont européanisé depuis le ^{xvi}^{ème} un bon nombre de noms de lieux marocains. A titre d'exemple, on cite le nom de la ville de Casablanca connue dans le moyen âge sous la dénomination *Anfa* qui signifie en amazighe « élévation de terrain » ou « colline ». La ville fut renommée en arabe comme *addār al-bayḍā'* « maison blanche » nom que les espagnols ont traduit par *Casa Blanca*. D'autres noms de lieux au Maroc ont été francisés ou espagnolisés durant l'époque coloniale. Après l'indépendance, certaines villes ont récupéré la dénomination originelle amazighe ou arabe, d'autres se sont renommées et d'autres ont conservées leur noms de l'époque coloniale jusqu'à nos jours.

2 GENÈSE DES FORMES TOPONYMIQUES DU MAROC : L'EXPÉRIENCE DES CARTES COLONIALES

Les missions d'exploration du Maroc réalisées par les européens dans la période précoloniale (fin du ^{xix}^{ème} et début de ^{xx}^{ème} siècle) ont servi plus tard comme plate-forme de base pour faciliter la reconnaissance géographique, ethnologique et anthropologique de la population locale. Les cartographistes français et espagnoles ont exploité les écrits et les documents fournis par les missionnaires, les militaires, les explorateurs ou les services d'espionnage afin d'élaborer les premières cartes du Maroc.

En 1907 et 1908, la France a créé les Bureaux Topographiques des Troupes à Casablanca et au Maroc oriental afin de produire des cartes de reconnaissance plus complètes dans le but de faciliter l'occupation militaire du pays. Dans le Rif et d'autres régions du nord, l'armée espagnole établie la première carte du protectorat en 1927 et elle a continué les travaux de collecte d'informations cartographiques jusqu'au 1936 (Villanova 2010, 3).

Pour le traitement orthographique de noms de lieux, le Bureau Topographique du Maroc décide en 1917 d'adopter de normes de transcription qui diffèrent de celles appliquées dans les travaux d'explorateurs et missionnaires. Ceux-ci –dotés d'une certaine formation linguistique– tentaient d'appliquer des systèmes de transcription permettant de se rapprocher de la prononciation originelle des noms de lieux en utilisant des symboles, des digraphes et des diacritiques. En revanche, les nouvelles normes de transcription adoptées par le Bureau « n'admettent que l'alphabet français à l'exclusion de tout signe additionnel et de tout figuré de sons empruntés aux langues étrangères ».²

Ces normes visent à franciser les toponymes marocains afin de faciliter leur lecture auprès des autorités françaises sans prendre en compte ni la prononciation des habitants locaux ni les éventuelles déformations et les changements que les noms peuvent subir dans les cartes. L'objectif principal consiste à que les officiers et militaires puissent « se faire comprendre des indigènes en prononçant un nom de localité tel qu'il est orthographié sur les cartes du Maroc ».³

De plus, les toponymes amazighes sont transcrits avec le même système de transcription que l'arabe parce aux yeux des responsables du Bureau « la prononciation berbère est la même que celle des arabes, à l'exception de quelques lettres inusitées ou de sons modifiés. La transcription française des mots berbères sera donc soumise aux mêmes règles que celle des mots arabes ».⁴ Les normes d'orthographe appliquées par les Français soulèvent plusieurs problèmes dans le traitement des noms de lieux amazighes dans la cartographie coloniale. Beaucoup de noms sont changés ou

2 Rapport du Service Topographique du Troupes d'Occupation au Maroc de 1917.

3 *Op. cit.*

4 *Op. cit.*

déformés avec une orthographe qui empêche parfois les reconnaître. Au niveau phonétique et phonologique, les consonnes emphatiques /ʃ/, /ṭ/, /ḍ/, /z/ et /r/ sont toujours notées comme non-emphatiques <s>, <d>, <t>, <z> et <r> tandis que l'amazighe distingue phonologiquement entre les deux types de consonnes. Egaleme nt, la laryngale /h/ (API : [h]) et la pharyngale /ħ/ (API : [ħ]) sont indistinctement notées comme <h> ; tant l'uvulaire /q/ comme la vélaire /k/ s'écrivent comme <k>. En outre, les consonnes géminées se transcrivent souvent comme simples. Les labiovélaire s /gʷ/, /qʷ/, /ɣʷ/ et /xʷ/ se représentent comme étant des simples vélaire s : <g>, <k>, <gh> et <kh> respectivement. Le digraphe <ou> représente en même temps la voyelle /o/, la voyelle /u/ et la semi-voyelle ou semi-consonne /w/.

Au niveau de la morphosyntaxe, la segmentation des toponymes syntagmatiques est parfois arbitraire ne permettant pas d'identifier facilement les éléments qui les composent : les noms génériques s'écrivent attachés au spécifiques, la préposition agglutinée au mot suivant, etc.

La politique toponymique de la France au Maroc avait des objectifs bien clairs qu'on peut facilement comprendre en tenant compte de son contexte d'occupation coloniale. Le plus frappant est qu'aujourd'hui on trouve encore dans certaines cartes, panneaux et documents administratifs, des cas de noms de lieu dont l'orthographe remonte à l'époque coloniale. Les noms des villes comme *Kenitra*, *Ifrane*, *Azrou*, *Rabat*, *Marrakech*, *Akka*, *Goulmim*, *Larache*, etc. ne sont que des formes francisées qui sont loin de la vraie dénomination de lieux qu'ils désignent.

3 REDÉNOMINATION DES NOMS DES LIEUX À L'ÉPOQUE POSTCOLONIALE

Après l'indépendance en 1956, le Maroc s'est impliqué profondément dans le projet de reconstruction de l'Etat moderne et la revendication d'une identité culturelle et linguistique nationale basée sur deux composantes : arabité et islam. La politique linguistique engagée par l'Etat postcolonial et impulsée par les mouvements nationalistes de l'époque d'idéologie pan-arabiste visait à l'éradication graduelle des langues coloniales (le français et l'espagnol) dans la vie publique marocain et l'implantation de l'arabe comme langue d'enseignement, de l'administration

et de la politique. Le paysage onomastique en général et toponymique en particulier faisait partie de cette politique linguistique. Les dénominations créées pendant l'époque coloniale par les Français et les Espagnoles se sont substitués par des noms arabes ou arabisés. Ainsi, les noms des villes *Port Lyautey* et *Louis Gentil* se sont renommées *Al-Qunayṭira* (Kenitra) et *Al-Yusufiya* (El-Yousoufiya), les dénominations espagnoles *Villa Sanjurjo* et *Rincón* se sont substitués par *Al-ḥusayma* (Al-Hoceima) et *Mḍiq* (M'diq) en détriment de leurs noms amazighes d'origine *Tayzūt* et *Taymart* respectivement. D'autres lieux habités de l'époque coloniale ont subis une retoponymisation en restituant leurs noms par d'autres de personnalités politiques, de chefs d'états ou de militants nationalistes de l'époque.

Le système de transcription des toponymes en caractères latins hérité de l'époque coloniale s'est maintenu après l'indépendance. Les noms de lieux conservent leur formes francisées et plusieurs s'avèrent loin de reproduire fidèlement la prononciation des toponymes d'origine en arabe dialectale ou en amazighe. Cette dernière langue est en effet la plus défavorisée puisque elle n'a eu aucune reconnaissance officielle jusqu'à 2011.

4 LA NORMALISATION DE LA TOPONYMIE AU MAROC CONTEMPORAIN : ÉTAT DES LIEUX

A l'instar des autres pays nord-africains, le Maroc est représenté au sein du Groupe des Experts des Nations Unies pour les Noms Géographiques (GENUNG) et présente périodiquement des rapports sur l'état des lieux de la toponymie marocaine. Parmi les vingt-quatre divisions linguistiques/géographiques internationales qui compose le GENUNG, le Maroc fait partie de la division arabe au même titre que les autres pays nord-africains notamment l'Algérie, la Tunisie et la Lybie. Dans le domaine de la normalisation des noms géographiques des Etats membres, la Division Arabe adopte depuis sa création des normes basées fondamentalement sur les spécificités de la langue arabe. La transcription des toponymes suit les règles du « système de Beyrouth » élaboré depuis 1972. Le Maroc s'engage à écrire sa toponymie conforme aux principes de ce système qui sert aussi de référence pour la transcription des formes en caractères latins. Le système de Beyrouth ne tient pas en compte l'amazi-

ghe, langue fondamentale dans la toponymie marocaine et nord-africaine. Le rapport de 2002 élaboré par les représentants du Maroc au profit du GENUNG reconnaît que les divergences d'orthographe qui se produisent dans la transcription en caractères latins sont le résultat des normes d'écritures toponymiques de l'époque coloniale.⁵ Dans le rapport de 2007, le Maroc annonce l'adoption d'une nouvelle version du système de Beyrouth actualisée et enrichie, les spécificités de l'amazighe ne y sont toujours pas prises en compte. Quelques chercheurs et experts indépendants en toponymie amazighe de l'Algérie et du Maroc ont tenté sans succès de créer une Division Nord-africaine au sein du GENUNG.⁶ En 2017, des représentants nord-africains membres de la Division Arabe du GENUNG lancent à nouveau lors d'une réunion de travail une demande de créer une nouvelle division qui comprendrait les pays de l'Afrique du Nord et du Sahel. Comme on pouvait s'y attendre, les membres des pays arabes d'orient ont rejeté féroce­ment la demande et, en plus, ils ont proposé d'inviter les pays du Sahel à rejoindre la Division Arabe.⁷

En 2004, l'Agence Nationale de la Conservation Foncière du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC) compte un service chargé de la toponymie. Sa mission consiste à « valider l'écriture des noms géographiques collectés sur le terrain dans l'objectif de sa normalisation conformément aux règles toponymiques en vigueur ».⁸ Seule l'arabe et le français sont prises en compte dans les travaux de l'ANCFCC, l'amazighe n'y est pas encore.

5 Voir les deux rapports sur la toponymie présentés par le Maroc lors de la huitième et la neuvième Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques tenues à Berlin, 27 août – 5 septembre 2002 et New York, 21 au 30 août 2007 respectivement.

6 Voir Tilmatine (2010, 11).

7 Voir le compte rendu du congrès de la Division arabe du GENUNG tenu à Bamako (Thaïlande) le 26/04/2016 publié dans la Revue *al-asmaa al-jughrafiya* n° 4, juillet 2017 (en arabe).

8 Voir le site de l'ANCFCC: <https://www.ancfcc.gov.ma>.

5 DÉNATURATION DES TOPONYMES AMAZIGHES

5.1 Cas de tautologie toponymiques

La tautologie toponymique se donne dans le cas de répétition de différents termes d'une même langue ou de plusieurs langues pour désigner un même lieu ou accident géographique. Elle concerne souvent les éléments génériques. Les cas de tautologie sont très fréquents et se donnent souvent dans les zones bilingues ou multilingues où une ou divers langues s'imposent à une autre qui est généralement la langue locale. Au Maroc, on trouve des hydronymes comme *Ein Aṣbal* (écrit comme Ain Aghbal) ou *Ein Tala* (Ain Tala) composé du mot arabe *Ein* « source d'eau » et ses équivalent en amazighe *Aṣbal* et *Tala*. Dans la province d'Al-Hoceima, un panneau annonce l'hydronyme *Oued Ighzer* composé d'un terme arabe *wād* (Oued) et d'un terme amazighe *iṣr* (Ighzer) qui désignent le même concept « rivière ou ravin ». Le générique en amazighe dans les cas tautologiques que nous venons de citer perd sa fonction référentielle dénomminative et se transforme en un nom propre spécifique dépourvue de signification.

5.2 Attraction paronymique interlingual

L'attraction paronymique consiste en la déformation des toponymes sur la base d'une ressemblance formelle des mots. Le nom originel dont le sens n'est pas compris obtient une nouvelle dénomination faite à partir d'un nom plus connu ou d'un nom commun qui lui ressemble phonétiquement. L'attraction paronymique a lieu dans une même langue ou entre deux langues différentes. Dans le domaine de la toponymie amazighe du Maroc, on relève plusieurs cas de ce phénomène. Au sud du Maroc, la localité connue officiellement en arabe et en français comme *Hilala* (près de la ville de Tafraout) est une déformation par attraction paronymique du nom amazighe *ilaln*, ethnonyme qui désigne la tribu de cette zone qui a donné le nom du lieu en question. Par contre, le nom en arabe *Hilala* fait référence à la grande tribu de *Banu Hilal* venue d'orient au XI^{ème} siècle pour s'installer au sud du Maroc. Dans le même ordre d'idées, le grand fleuve connu aujourd'hui comme *Oum Rabia* portait le nom amazighe

Wansifn ou *Mu warbie n iybula* (littéralement : celle de plusieurs sources).⁹ Par attraction paronymique, le nom s'est arabisé et devenu *Um Ar-rabie* « mère du printemps » en arabe. Les deux exemples ne sont pas isolés, il existe d'autres cas de déformation des toponymes amazighes par attraction paronymiques au Maroc, quelques-uns remontent au moyen âge comme le cas d'*Oum Rabia* mais il y'en a d'autres plus récents. La ressemblance formelle de deux toponymes alimentée parfois par une motivation fondée sur une étymologie populaire pousse les usagers non-amazighphones à changer les noms de lieux. A cet argument, il faut aussi ajouter la méconnaissance de la langue par les fonctionnaires de l'Etat qui enregistrent les noms, voir même une action intentionnée fondée sur un sentiment de mépris envers la langue et la culture amazighe.

6 PREMIÈRES DÉMARCHES POUR UNE NORMALISATION DES TOPONYMES EN AMAZIGHE

Le mot « normalisation » appliqué à la toponymie est défini par le Groupe des Experts des Nations Unies comme suit: « Etablissement par une autorité toponymique d'un ensemble de règles et de critères normatifs applicables par exemple au traitement uniformisé des toponymes ».¹⁰

La normalisation peut se faire à deux niveaux : national ou international. Dans le premier niveau, la normalisation se fait à l'échelle d'un Etat, il vise à que chaque nom de lieu ait une seule forme d'écriture suivant des principes, des règles et des procédures de dénomination, de choix et d'écriture. A l'instar des pays voisins, le Maroc, n'a pas encore développé une vraie politique de normalisation toponymique ni en arabe ni en français et encore moins en amazighe.

Après son officialisation en 2011, plusieurs acteurs, soit dans le cadre institutionnel ou associatif, réclament la présence de l'amazighe dans l'espace public. La langue doit figurer dans les panneaux de signalisation, les voies publiques, les affiches et les noms des institutions. Dans les grandes villes comme Rabat o Casablanca, les noms en amazighe écrits

9 Laoust (1940, 249).

10 GENUNG (2007, 7).

en caractères tifinaghe sont déjà affichés dans les façades de plusieurs institutions publiques et d'autres organismes privées. Egalement, les noms de stations de tramway de la capitale Rabat et de la ville de Salé ont une version amazighe. L'installation des panneaux de signalisation routière et de noms à l'entrée de certaines villes comme Tiznit et Agadir annonce, paraît-il, le début de la mise en place de la toponymie amazighe dans l'espace public marocain.

Photo 1 et 2 : Panneaux en arabe et amazighe sur
l'autoroute entre Casablanca et Marrakech



Les noms de lieux en amazighe affichés dans les panneaux routières illustrés dans les photos 1 et 2 constituent une initiative historique. Les usagers voient pour la première fois des panneaux avec l'écriture tifinagh dans une autoroute nationale! Certes, les noms qu'y figurent ne suivent aucune norme toponymique puisque elle n'existe pas et l'alphabet tifina-

ghe est encore méconnu chez beaucoup de marocains, mais l'initiative a une double fonction symbolique. Pour les uns, le début de la reconnaissance de l'amazighe dans l'espace public marocain, et pour les autres une manifestation de bonnes intentions de l'Etat vis-à-vis de la langue. Mais au-delà de ces considérations, le fait de transcrire les noms en arabe et en amazighe et d'exclure le français est aussi un cas représentatif qui reflète une problématique de fond dans la politique linguistique de l'Etat. L'usage exclusif de deux langues officielles –l'arabe et l'amazighe– dans l'espace public répond à une exigence constitutionnelle ferme mais il choque en même temps avec la réalité linguistique du Maroc. Le français malgré qu'il n'a aucun statut légale est très répandu au Maroc, il est omniprésent dans beaucoup de domaines de la vie publique.

Juste après l'apparition des panneaux routiers en tifinagh, certaines voix se sont levées contre la décision d'y exclure le français et avertissent sur les problèmes que ceci peut provoquer dans des secteurs comme le tourisme ou le commerce. Aucun autre panneau de signalisation autoroutière en tifinagh ne s'est affiché dans les autoroutes après la polémique soulevée.

7 LE TRAVAIL SUR LA TOPONYMIE AMAZIGHE : ANTÉCÉDENTS

Les premiers travaux de recherche et d'étude sur la toponymie marocaine en amazighe datent de l'époque coloniale et concernent fondamentalement le recueil, la classification et l'analyse sémantiques. Nous citons à titre d'exemple le travail intéressant d'Emile Laoust en 1940 qui a classé et analysé le sens des toponymes du Haut Atlas d'après les cartes élaborées par Jean Drech à l'époque coloniale. Laoust a dévoilé dans son travail l'importance de l'amazighe dans la toponymie marocaine qu'il a étudié et conclu en disant que : "L'arabisation n'a touché la toponymie que dans une proportion assez faible" (1940 : 155). L'intérêt chez les chercheurs marocains de l'étude de la toponymie amazighe commence entre les années 1970 et 1980, époque qui coïncide avec l'éveil de la conscience identitaire amazighe au Maroc et à l'Afrique du Nord en général. Quelques articles apparaissent dans des revues de langue et culture amazighes comme *Awal*, *Encyclopédie Berbère* ou *Etudes et document berbères*. Quelques autres tra-

vaux de recherche (thèses de doctorat, mémoire de licence ou de master) soutenus au Maroc ou à l'étranger par des linguistes, anthropologues, géographes et historiens ont étudié fondamentalement l'étymologie des toponymes amazighes, leur évolution ou leur histoire. En dehors des milieux universitaires et institutionnels, les noms de lieux ont suscités aussi l'intérêt des militants du Mouvement culturel amazighe, associations et chercheurs indépendants. Tous ont trouvé dans la toponymie un bon argument pour réaffirmer l'identité, l'historicité et l'enracinement de la langue amazighe au Maroc. Ils ont publié des articles dans des journaux et des écrits sur les réseaux sociaux ou les sites d'internet exposant leurs approches sur le sens ou l'étymologie et dénonçant des malformations et des traductions dans la toponymie amazighe.

8 NORMALISATION DE LA TOPONYMIE AMAZIGHE : URGENCE ET NÉCESSITÉ

La loi organique relative à la mise en œuvre du caractère officiel de la langue amazighe adoptée par la Constitution de juillet 2011 stipule dans son article numéro 37 que l'amazighe doit être présent dans l'espace public, dans les panneaux de signalisation et dans les plaques toponymiques (noms de villes, de rues, de voies, etc.) de tout le territoire national, et ce dans un délai de cinq ans à compter de la date de la publication dans le Bulletin Officiel de la dite loi. Pour ce qui est des noms de lieux. L'application de cet article ainsi que les articles relatifs à l'usage de l'amazighe dans les documents administratifs (notamment, les articles 43, 44, 45, 46 et 47) nécessite de disposer des index toponymiques officiels normalisés en amazighe élaborés par des spécialistes et validés par une autorité toponymique. Un défi majeur mais pas impossible !

8.1 Le rôle de l'IRCAM dans la normalisation de la toponymie

L'Institut Royal de la Culture Amazighe est l'organisme officiel qui s'occupe de la standardisation de la langue à travers son Centre de l'aménagement linguistique (CAL). Le CAL a impulsé le système d'écriture de l'amazighe (le tifinagh) en 2003 et a élaboré une première grammaire

normative, un dictionnaire général de la langue amazighe et plusieurs lexiques sectoriels (lexique des medias, lexique de grammaire, lexique juridique, lexique de la santé, etc.). Dans son plan d'action de 2018, le CAL prévoit entamer une étude sur la fixation des normes de normalisation des noms de lieux du Maroc. L'initiative constitue un premier pas vers une politique sérieuse sur l'aménagement de la toponymie amazighe qui serait mené par une équipe hétérogène formée par des linguistes, des géographes, des historiens et des spécialistes en toponymie. Dans ce cadre, nous avons présenté et défendu au sein du CAL un projet pilote sur les critères de normalisation de la toponymie marocaine en amazighe et nous avons suggéré de créer un Comité de toponymie amazighe. Ce Comité travaillerait serait chargé de coordonner les travaux sur la normalisation de noms des lieux et aurait les missions suivantes :

- Créer une base de données toponymique ;
- Etablir et normaliser la terminologie géographique ;
- Proposer des normes et des règles d'écriture des toponymes ;
- Donner avis aux administrations publiques sur des questions relatives à la toponymie amazighe.

Le Centre de l'aménagement linguistique de l'IRCAM reçoit régulièrement des consultations linguistiques de la part des institutions publiques ou privées, des écrivains, des journalistes ou des chercheurs soit directement sur le traitement des noms de lieux en amazighe ou sur des textes à traduire qui contiennent des toponymes. Beaucoup de problèmes se posent à l'heure de décider sur le choix et l'orthographe standards d'un nom de lieu. Dans ce cadre, nous avons estimé nécessaire et urgent commencer à réfléchir sur des solutions autour des règles d'écriture et les critères qui doivent régir le choix de toponymes.

9 PROPOSITIONS POUR LA NORMALISATION DES TOPONYMES EN AMAZIGHE

9.1 Confection du corpus

Dans l'élaboration de notre projet et afin de confectionner le corpus des toponymes à étudier, nous avons exploité une carte générale du Maroc en caractères arabes et latins élaborée et éditée par l'ANCFCC. On n'a

pas saisi tous les noms qui figurent sur la carte mais on a relevé les cas significatifs qui contiennent des phénomènes linguistiques susceptible de représenter des problématiques de choix et de passage de l'orale à la forme écrite normalisée. Le relevé des noms a été fait sur le papier avant de faire le saisi sur l'ordinateur. La sélection de toponymes en caractères latins et en caractères arabes permet de contraster les informations dans les deux langues d'écriture et d'en étudier les possibles divergences. Les toponymes ont été classés de manière à offrir des échantillons représentatifs de noms de lieux selon leurs spécificités morphologiques, syntaxiques, phonologiques ou sémantiques.

9.2 La gestion de la variation linguistique dans les génériques

En toponymie, le générique est un nom du lexique commun qui accompagne le nom propre spécifique pour désigner un accident géographique (entité naturelle ou artificielle : mont, rivière, vallée, route, ville, barrage, etc.). Dans une toponymie normalisée en amazighe, le générique doit être toujours dans cette langue. Pour ce faire, nous avons élaboré une première liste des génériques extraits de la carte qu'on a étudié qui sont ou d'origine amazighe comme *adrrar* « mont », arabe comme *wād* écrit : *oued* « fleuve », ou bien français *cap*. Les termes compilés se sont reproduits ultérieurement en amazighe en y appliquant les mêmes règles d'écriture et d'orthographe que les noms communs. Toutes les variantes lexicales des génériques attestés sont prises en compte. Par exemple, pour « fleuve » ou « rivière » on retient les deux variantes *asif* et *iyzr*. Le premier terme s'utilise dans le centre et le sud du pays et le deuxième dans le nord. Dans une perspective normalisatrice, c'est la forme du nom générique utilisée normalement pour dénommer une entité géographique dans une variante qui doit accompagner l'élément spécifique. Ainsi par exemple, pour désigner « rivière » ou « ravin » on maintiendra le terme *iyzr* dans les toponymes du Rif et *asif* dans ceux des autres régions. Ce choix répond au critère de l'usage dans la normalisation de la toponymie (voir le point 10 *supra*) mais il s'aligne aussi sur les principes préconisés dans le modèle de standardisation appliqués à l'amazighe ainsi qu'aux stratégies de gestion de la variation lexicale suivies par le CAL.

9.3 Les génériques lexicalisés ou « les faux génériques »

Quelques toponymes composés contiennent un élément qui à l'origine était un générique désignant la nature géographique du territoire. Par exemple, dans les noms de villes marocaines *Oued Zem* et *Ain Harrouda*, les noms *Oued* et *Ain* signifient en arabe « fleuve » et « source » respectivement, mais ne fonctionnent plus comme des génériques « pures » désignant les entités géographiques correspondantes. Les deux termes font partie intégrante et indissociable de la dénomination des villes concernées. Les faux génériques comme dans ces exemples ne se traduisent pas en amazighe.

9.4 Les toponymes arabisés ayant une forme correspondante attesté en amazighe

Il existe plusieurs dénominations officielles arabisées qui sont issues des formes traditionnelles attestées dans la langue amazighe et utilisées encore chez les habitants de lieux concernés. C'est le cas par exemple des noms de municipalités, de provinces ou de *wilayas* qui sont formés à partir d'un ethnonyme (nom de tribu ou de groupe humain) ou d'un patronyme (qui se réfère au nom du père). Les noms arabisés les plus fréquents sont ceux composés par les termes arabes *bni* (ou un de ses allomorphes *bani* et *banu*) et *wlad* qui signifient « fils de / descendants de » écrits en français comme *Beni*, *Bani*, *Banou* et *Oulad*. Dans plusieurs cas, ces termes sont le résultat d'une traduction vers l'arabe des morphèmes ethnonymiques amazighes *Ayt* ou *Idaw*. Exemples : *Bni Iznasn* (<*Ayt Iznasen*), *Bni Nşar* (<*Ayt Nşar*), *Wlad Amyar* (<*Ayt Umghar*).

Sont fréquents aussi des ethno-toponymes (noms de lieu issus d'un ethnonyme) d'origine amazighe représentés officiellement par une forme à base d'un nom au pluriel brisé en arabe classique. Les noms *Mzuda* (écrit en français *Mzouda* : nom de municipalité), *Hilala* (nom d'une commune), *Štuka* (écrit *Chtouka* : nom de province), sont des pluriels en arabe résultant de l'arabisation des ethnonymes amazighes *Imzudn*, *Ilaln* et *Aštukn* respectivement. Dans la perspective de la normalisation graphique des toponymes, pour le cas de ces derniers noms nous proposons d'adopter la forme amazighe originelle si elle est attestée chez les

usagers qui ont un contact direct avec le lieu en question. Nous rappelons que cette règle est déjà appliquée par les autorités locales dans quelques villes qui comptent avec des panneaux de signalisation comme le cas de Tiznit (Photo 3 : le toponyme écrit en français *Oulad Noumer* est adopté en amazighe comme *Ayt Nnummr* écrit en tifinagh).



Photo 3

Or, le cas le plus délicat des toponymes arabisés concerne les noms traduits complètement à l'arabe et ceux qui résultent d'une substitution intentionnée de la dénomination originelle. Comme cas de traduction on cite l'exemple de la ville appelée officiellement *Fum Al-Ḥiṣn* transcrit en français comme *Fam Al Hisn* ou *Foum al Hisn*. Ce toponyme est une traduction littérale à l'arabe du nom originel de la ville : *Imi n Ugadir* qui signifie en amazighe « bouche/entrée du fort ou grenier » utilisé encore aujourd'hui chez la population locale.

L'usage en toponymie d'une même dénomination traduite en deux langues qui partage un espace commun n'est pas souhaitable. Les cas des toponymes comme *Imi n Ugadir* (qui n'est pas isolé) exigent des actions qui dépassent le travail d'un linguiste, aménageur ou expert en toponymie. Retrouver les solutions à ces cas requiert une réflexion profonde sur la politique toponymique. Relancer de nouvelles stratégies de traitement des toponymes basées sur le respect des normes internationales telles celles relatives aux noms géographiques autochtones. En tous cas, dans les noms de lieux traduits à l'arabe, nous recommandons :

- adopter la forme originelle vivante en amazighe en s'assurant toujours qu'il s'agit d'une traduction de l'amazighe vers l'arabe ;
- interpeler les autorités compétentes pour réfléchir autour d'une politique de normalisation toponymique qui garantirait la protection et le sauvegarde des dénominations originelles de lieux dans les deux langues officielles du pays.

9.5 Un cas particulier : le nom de Casablanca

L'adoption en amazighe du nom de la plus grande ville du Maroc pose quelques problèmes. La dénomination Casablanca est amplement utilisée tant au niveau national comme l'international. Le nom officiel en arabe classique est *ad-dār al-bayḍā'* mais les casablancais utilisent normalement les appellations *Kaza*, *Ḍḍarlbīḍa* ou encore *Ḍalbīḍa* en arabe colloquial et en amazighe. Le nom historique *Anfa* désigne actuellement un arrondissement de la ville. En amazighe, plusieurs formes ont été proposées par les écrivains, journalistes, associations et défenseurs de la langue pour nommer officiellement Casablanca. Certaines optent pour une traduction du nom en espagnol et arabe : *Taddart Tumlilt*, *Taddart Tamllalt* ou *Tigmmi Tumlilt* (voir photo 1 *supra*) selon la variante (littéralement : « maison blanche »). D'autres préfèrent récupérer l'ancien nom amazighe *Anfa* et d'autres optent pour les formes *Dalbida* ou *Kaza* qui sont les dénominations utilisées par les habitants de la ville.

La forme traduite à l'amazighe s'emploie dernièrement dans les medias mais elle pose un problème lié à la variation dialectale. Il existe au moins deux manières en amazighe de dire « maison » selon les variantes : *tigmmi* ou *taddart*. L'adjectif « blanche » pose moins de problèmes puisque les variantes partagent la même racine *mll* « être blanc », les formes *tamlalt* –réalisée dans quelques parlers du nord comme [tamdjact]– et *tumlilt* sont en principe comprises et acceptées par tout le monde.

Le choix de la forme à normaliser doit être soumis aux critères et normes que nous proposons dans le point suivant, à savoir l'usage et l'univocité du nom. L'option d'adopter une des formes traduites *Tigmmi Tumlilt*, *Taddart Tamllalt* a le risque de privilégier une variante sur les autres et provoquer des impressions négatives des locuteurs de la variante non représentée, sachant que la ville n'appartient à aucune aire dialect-

tale traditionnelle concret qui pourrait justifier le choix d'une variante ou d'une autre. Le fait qu'une grande partie des casablancais qui parlent amazighe sont originaires du sud du Maroc ne suffit pas pour justifier l'adoption du toponyme dans la variante *tachelhit*, il y a également des amazighophones d'autres zones du Maroc. Toutefois, *Kaza* est la forme réduite de *Casablanca*, elle est utilisée surtout entre les jeunes et a un caractère populaire, voir vulgaire. La dénomination origininaire amazighe *Anfa* préférée par certains militants désigne aujourd'hui un lieu de la ville, elle n'a pas eu une continuité historique et ne s'est jamais employée pour nommer la ville moderne de Casablanca.

En fin, la dénomination *ḍalbiḍa* est très répandue chez les habitants de la ville et dans tout le Maroc. Pour des raisons qu'on expliquera dans les paragraphes qui suivent, cette dernière appellation nous semble la plus adéquate en amazighe pour dénommer officiellement la ville de Casablanca en amazighe.

10 CRITÈRES DE CHOIX DES TOPONYMES EN AMAZIGHE

10.1 L'usage

L'usage est un critère fondamental dans la normalisation des toponymes. Les formes traditionnelles amazighes utilisées par les habitants où les gens qui connaissent le lieu prévalent sur les formes modernes non-amazighes. Le critère de l'usage doit être conçu ici en tenant compte du contexte de l'amazighe, langue soumise pendant longtemps à un processus de substitution et de subordination linguistique et culturelle face à l'arabe (dialectal et classique) et au français. Il peut arriver qu'une dénomination amazighe occupe une place secondaire ou qu'elle s'utilise uniquement dans un registre familier ou colloquial surtout chez les jeunes des grandes villes qui tendent de plus en plus à utiliser l'arabe et le français, que deux dénominations arabe et amazighe coexistent pour nommer un même lieu, l'emploi d'une ou l'autre dépend des attitudes sociolinguistiques des usagers. Le critère de l'usage tel que nous le proposons ici se réfère à la dénomination traditionnelle d'un lieu utilisée dans la langue amazighe sans prendre en compte les possibles représentations négatives qui pourraient conditionner sa diffusion.

10.2 L'univocité du nom

Le principe d'univocité dans la toponymie consiste à n'adopter qu'une seule dénomination pour un lieu déterminé et dans une langue donnée. Cela veut dire que si on est devant deux formes ou plus de dire le même lieu, on doit choisir une seule qui sera officielle. Le principe d'univocité est un principe universel approuvé lors de la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques en 1967.

10.3 L'étymologie

En cas de doute sur l'orthographe à adopter entre deux formes orales attestées, on recourt à l'étymologie du toponyme. La forme qui offre une étymologie claire est privilégiée. A défaut d'un patrimoine écrit riche (l'amazighe est resté pendant longtemps dans la pratique orale), la recherche étymologique d'un nom de lieu se fait prioritairement au niveau synchronique par la comparaison entre les variantes. Par exemple, dans le cas des noms *Ššawn* et *Šefšawn* (écrits Chaouen et Chefchaouen en français) on retient le premier car étymologiquement ce nom est une évolution du mot pan amazighe *isk* « corne » au pluriel *askawn* ou *askiwn* devenu *Ššawn* après la spirantisation et l'assimilation du segment [sk] (*askawn* > *asšawn* > *aššawn*) et la chute de la voyelle initiale a-. Le nom *Ššawn* désigne les montagnes sous forme de cornes facilement identifiables dans cette ville.

10.4 Le rôle des documents écrits

Les documents anciens écrits en arabe ou en d'autres langues constituent une ressource à évaluer pour renforcer le choix de la forme amazighe ou pour faire une recherche étymologique sur un nom de lieux afin de fixer son orthographe. Le recours aux sources écrites anciennes ne doit pas être considéré comme critère principal pour la normalisation de la toponymie amazighe. Nous rappelons que les sources existantes sont peu nombreuses et sont écrites majoritairement en langue arabe. Les noms de lieux amazighes qui y contiennent doivent être traités avec prudence. Seule les formes toponymiques qui sont claires et ne laissent subsister au-

cun doute seront prises en considération. Par exemple, le nom de la ville connue en arabe comme *Tiṭwān* et en français *Tétouane* est attesté dans les sources écrites médiévaux comme *Tiṭṭawin* « yeux, sources d'eau » en amazighe. De la même manière, le nom *Taṣṣurt* en usage encore chez les habitants de la ville d'Essaouira est attesté dans les manuscrits amazighes rédigés en langue arabe du XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. La citation de ces deux exemples dans les sources écrites constitue un argument qui soutient notre choix des formes traditionnelles amazighes *Tiṭṭawin* et *Taṣṣurt* dans le cadre de la normalisation toponymique. Par ailleurs, les noms anciens qui n'ont pas eu une continuité historique comme *Mazagan* (actuelle El-Jadida) ou *Mogador* (Essaouira) ou encore *Tayzūt* (Al-Hoceima) et *Anfa* (Casablanca) ne seront pas retenues même s'ils sont attestés dans les documents écrits.

11 L'ÉCRITURE DES TOPONYMES EN AMAZIGHE

11.1. Transcription phonétique ou phonologique ?

La place de la variation dialectale dans l'orthographe de toponymes

Les toponymes sont des noms propres qui comme les noms communs font partie d'une langue. Par conséquent, leur écriture doit respecter les normes graphiques en usage dans cette langue. La forme écrite adoptée pour un toponyme a de refléter la prononciation des usagers et doit être socialement acceptée. Un toponyme normalisé qui se présente avec une orthographe inattendue qui ne reflète pas la prononciation des habitants du lieu concerné serait considéré étrange ou méconnaissable. Une dénomination « inadéquate » peut provoquer l'insatisfaction et la négative de la population de s'y identifier.

La problématique de la gestion de la variation dialectale (au niveau du lexique, de la phonétique et de la morphologie) se soulève chaque fois qu'on aborde l'aménagement de l'amazighe. Elle est considérée l'un des grands défis que les aménageurs de la langue affrontent aujourd'hui. En ce qui concerne la normalisation de la toponymie, la variation pose problème notamment dans le domaine de la phonétique. Faut-il respecter les caractéristiques phonétiques de chaque région ou transcrire les

noms selon les normes d'orthographe à base phonologique de l'amazighe standard?

L'orthographe des toponymes est pensée pour refléter au maximum la prononciation des toponymes. En général, les usagers ne doivent pas avoir de difficultés pour reconnaître dans la forme écrite le nom de leur localité. Pour cette raison, nous pensons que les caractéristiques phonétiques régionales les plus répandues doivent être respectées. En même temps, les toponymes se soumettront aux normes graphiques de l'amazighe fixées par le Centre de l'Aménagement Linguistique de l'IRCAM. Afin de mieux fonder nos propos, nous avons mené une petite enquête auprès des usagers pour savoir leurs avis sur le traitement de certaines phénomènes phonétiques dans les toponymes de leur région. Les opinions divergent selon la variante régionale et selon la conscience et l'attitude de chaque usager envers le modèle de l'aménagement de l'amazighe marocain. A continuation, nous abordons les caractéristiques phonétiques les plus importantes des noms de lieux en amazighe tout en offrant des propositions d'écriture dans le cadre de la normalisation toponymique.

- **La spirantisation** : ce phénomène existe dans plusieurs parlers notamment au nord et au centre du Maroc. Il concerne la consonne bilabiale /b/, les dentales /t/, /d/ et /ð/ qui se prononcent [b̥], [t̥], [d̥] et [ð̥] ainsi que les vélaires /k/ et /g/ qui se prononcent comme [k̥] et [g̥] ou comme [ʃ̥] ou [ɣ̥] pour le /k/ et [y̥] ou [ʒ̥] pour le /g/. Dans le système graphique de l'amazighe standard la spirantisation n'est pas représenté. La pratique a montré que la notation des consonnes [b̥], [t̥], [d̥], [ð̥], [k̥] et [g̥] comme non-spirantisées ne perturbe pas la lecture ni la compréhension des mots chez les usagers.

A l'instar des noms communs, on propose de ne pas prendre en compte le phénomène de la spirantisation ici mentionné dans la transcription de noms de lieux. On écrira par exemple : *Budinar* et non **Budinar*, *Targist* et non *Targist*, etc.¹¹

11 La transcription des toponymes en amazighe se fait dans l'alphabet tifinagh. Pour des raisons techniques et pour simplifier la lecture de ce travail nous avons opté pour une notation en caractères latins.

Plus problématique est le cas de la consonne vélaire /k/ devenue [š] ou [y] et de /g/ réalisée comme [y] ou comme [ž] après avoir subies un processus de spirantisation et palatalisation dans certains parlers. Il s'agit d'une mutation phonétique polymorphe et complexe qui éloigne considérablement l'articulation des consonnes spirantisées de celles de base.

Dans le contexte de normalisation de la toponymie, nous proposons respecter la forme orale des toponymes et de ne pas restituer le [š] et le [y] issus du /k/ pan-amazighe ni le [y] et le [ž] issus de /k/ étymologique dans la transcription des noms de lieux sauf si la forme avec /k/ ou /g/ est très répandue ou si elle a une longue tradition dans l'usage oral ou écrit (en arabe ou en d'autres langues). Ainsi, on écrira : *Ašniwn* et non **Akniwn*, *Ššawn* et non **(A-)Skawn*.

- **Le rhotacisme** : ce phénomène concerne le /l/ qui devient /r/ surtout dans quelques régions du Rif comme dans *ul* «cœur» qui se prononce [ur]. L'orthographe de l'amazighe standard ne prend pas en compte le rhotacisme. Dans le cas de la toponymie, la prononciation de /l/ étymologique comme [r] sera respectée exclusivement dans les zones où ce phénomène est très répandu (comme dans le Rif centrale). Le but est toujours d'essayer que la forme écrite du toponyme reflète au maximum la prononciation originelle et que les usagers. On écrira toujours le l au lieu de r dans les cas suivants :

- Dans les noms génériques : *Tala n Yusuf* et non **Tara n Yusuf* (*Tala*= « Source ») ;
- Dans les toponymes formés à base d'un nom propre: *Ayt Eli* et non **Ayt Eri* ;
- Dans les toponymes qui ont un usage oral et/ou écrit très répandu soit en amazighe, en arabe ou en d'autres langues : *Lḥusayma* et non **Rḥusayma* (Al-Hoceima).
- Pour éviter une fausse interprétation de sens d'un toponyme transparent. Quand la forme utilisée par les habitants peut avoir une signification éloignée de son vrai sens étymologique ou a un sens péjoratif. Exemple : le nom de la localité rifaine *Ssaḥil* signifie en arabe « côte ou plaine » mais la forme orale

[*Ssaḥir] en prononçant /l/ comme [r] veut dire « sorcier ou magicien ».

- **Les affriquées** : le /l/ géminé ([ll]) se prononce [dj] et le segment /lt/ à la fin du mot se réalise [tc]. Ce phénomène typique du rifain sera généralement accepté dans la transcription des toponymes dans les régions où il est amplement utilisé à l'exception des cas déjà cités dans le point antérieur. Ainsi on écrira : *Imzzudjn* et non **imzzulln* (éthnotoponyme), *Mlilt* et non **Mritc* (ville espagnole de Melilla),
- **Effacement de /r/ et allongement vocalique compensatoire** : Dans les parlers rifains la vibrante /r/ s'efface sauf s'elle est géminée ou suivie d'une voyelle. Quand le /r/ s'efface la voyelle qui vient après s'allonge. Exemple le toponyme *Naḍur* se prononce [Naḍū] (Nador), *Budyar* se prononce [Budyā] (Boudiar). Le phénomène concerne les noms de lieux tant d'origine amazighe comme d'arabe ou d'autre langue. Il se caractérise par son instabilité liée au contexte phonétique. Dans l'usage, ce phénomène n'est pas généralisé puisque on peut retrouver l'alternance de /l/ et /r/ dans le même mot et dans le même parler. On propose de restituer le /r/ et ne pas prendre en compte l'allongement vocalique dans l'écriture des noms de lieu concernés. On écrirait donc: *Naḍur* et non **Naḍū*, *Budyar* et non **Budyā*.

11.2 Traitement des toponymes d'origine arabe

Les toponymes d'origine arabe au Maroc sont transcrits officiellement soit selon leur forme en arabe classique soit en reproduisant directement la forme qu'ils ont en arabe parlé ou colloquial appelé *darija*. Parfois, la divergence entre la forme écrite de l'arabe classique et sa prononciation en *darija* est considérable: *Lqniṭra* (arabe dialectale) vs *Al-qunayṭira* (arabe classique), *Jjdida* vs *Al-Jadīda*, *Lmdiq* vs *Al-Maḍyaq*, etc. Nous transcrivons les toponymes arabes selon la prononciation qu'ils ont dans l'amazighe qui coïncident normalement avec la forme orale de *darija*. Quand la forme amazighe n'existe pas on adopte la forme de l'arabe colloquial, c'est-à-dire celle utilisée oralement par les habitants du lieu concerné. Etant donné que les deux langues –le *darija* et l'amazighe– partagent gé-

néralement le même système phonique, la transcription des noms de l'arabe dialectale ne doit pas en principe poser de problèmes. On écrira par exemple *Lɛyun* et *Jdida* pour les villes de *El-Aiun* et *El-Jadida*, respectivement.

11.3 Traduction et adaptation des noms de lieux arabes

On ne traduit jamais les noms de lieux arabes sauf dans le cas des génériques. Ceux-ci doivent être toujours en amazighe. Pourtant, pour les noms génériques lexicalisés d'origine arabe (les faux génériques, voir le point 8.3 *supra*) empruntés et intégrés dans l'amazighe, on propose les privilégier au détriment des termes équivalents de création récente dans la langue (les néologismes). C'est le cas par exemple du nom *souk* très usité en toponymie marocain. Ce nom sera adopté dans sa forme amazighe *Ssuq* et ne sera pas remplacé par le néologisme *agdz* « marché ». Exemple : *Ssuq n larbea* (écrit en français : Souk El-Arbaa) et non **Agdz n larbea*. Egalement, le nom *zawiya* « confrérie/édifice religieuse musulman » sera adopté comme *zzawit* qui est la forme d'origine arabe intégrée dans l'amazighe. On écrira *Zzawit n uḥṇṣal* pour le toponyme connu en français comme *Zaouiat Ahansal* (ville). De la même manière, les noms des jours de la semaine qui indiquent normalement la célébration hebdomadaire du souk seront adoptés par les emprunts arabes équivalents dans l'amazighe : *ltnin* « lundi », *tlat* « mardi », etc. et non par les néologismes *aynas* « lundi », *asinas* « mardi » encore méconnus pour la plupart des amazighophones. Les toponymes arabes composés d'un syntagme génitif de genre nom + nom (*idāfa* en arabe) seront adoptés en amazighe nom + *n-* (préposition « de ») + nom comme dans les exemples précédents : *Zzawit n Uḥṇṣal* et *Ssuq n Ltnin*.

Conclusion

Ce projet s'inscrit dans le processus de l'aménagement de la langue amazighe engagé au Maroc depuis 2003. A la différence d'autres aspects de la langue, les noms propres en général et les toponymes en particulier sont investis d'une dimension symbolique importante et sensible à la fois. Fixer une dénomination conforme à la langue amazighe risque de deve-

nir parfois un enjeu politique qui peut mobiliser différents acteurs. Les critères et les normes de choix et d'écriture des toponymes dans l'amazighe que nous avons présenté dans cet article sont inspirés de l'expérience des autres langues du monde et sont approuvés et recommandés par les instances internationales tel le GENUNG.

Nous avons tenté d'exposer, expliquer et argumenter les critères en tenant compte du contexte social et légal actuel et les principes préconisés dans l'aménagement de l'amazighe standard tout en respectant les particularités majeures de ses variantes régionales. Les propositions de normalisation de la toponymie présentés ici s'appuient sur deux axes fondamentaux : le respect de l'usage dans l'amazighe et l'application des règles d'écritures de la langue. Et ce, pour atteindre un autre objectif du fonds visé dans ce projet : celui de garantir le consensus social et politique autour des normes et critères proposés.

Bibliographie

- Akioud, H. 2013. *Criteris per a l'estandardització de la toponímia i l'antroponímia en la llengua amaziga*. Thèse doctorale inédite, Universitat Autònoma de Barcelona.
- Ameur, M. et al. 2017. *Dictionnaire Général de la langue amazighe*. Rabat : Publications de l'Institut Royal de la Culture Amazighe.
- Boujrouf, S. et Hassani E. 2008. Toponymie et recomposition territoriale au Maroc: Figures, sens et logiques. *L'espace politique* 2. <https://journals.openedition.org/espacepolitique/228>.
- Boukhris, F. et al. 2008. *Nouvelle grammaire de l'amazighe*. Rabat : Publications de l'Institut Royal de la Culture Amazighe.
- Camps, G. 1983. Comment la Berbérie est devenue le Maghreb arabe. *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée* 35 : 7-24.
- El-Bekri, A. 1965. *Description de l'Afrique septentrionale* (traduit par Mac Guckin de Slane). Paris : Maisonneuve.
- El-Mountassir, A. 2014. La toponymie berbère: dénomination en contexte de domination politique et culturelle (sud du Maroc). *Names, Places, Identities. Toponymy and Linguistic Policies, Proceedings of the International Conference Meeting*, p. 141-152. Udine: Franco Finco.

- Groupe d'Experts des Nations Unies pour les Noms Géographiques (GENUNG), 2007. *Manuel de normalisation nationale des noms géographiques*. Nations Unies.
- Lafkioui, M. 2002. Le rifain et son orthographe : Entre variation et uniformisation". D. Caubet, S. Chaker & J. Sibille, eds., *Codification des langues de France*, 355-366. Paris: L'Harmattan.
- Laoust, E. 1939-1940. Contribution à une Etude de la toponymie du Haut Atlas. *Revue des études islamiques* 3-4.
- Mercier, G. 1924. La langue libyenne et la toponymie antique de l'Afrique du nord. *Journal Asiatique* 4.
- Múrcia, C. 2010. La llengua amaziga a l'antiguitat a partir de les fonts gregues i llatines. Thèse de doctorat, Universitat de Barcelona.
- Tilmatine, M. 2010. Aspects de la standardisation de la langue amazighe: la toponymie. *Revue des études berbères* 5.
- Troupes d'Occupation au Maroc. Service Topographique. 1917. *Règles de transcription des noms indigènes suivies de vocabulaire arabe et berbère*. Casablanca: Bureau topographique du Maroc.
- Van Leeuwen A., & A. Ferre, ed. 1992. *Al-Bakrī, Kitāb al-masālik wa-l-mamālik*. Tunis : Dār al-'arabiyya li-l-kitāb.
- Villanova, J. L. 2010. Cartographie et contrôle au Maroc sous le Protectorat espagnol (1912-1956). *M@Ppemonde* 98 : 1-14. <http://mappemonde.mgm.fr>.